

Conseil de gestion de l'assurance parentale

7 mars 2005

Denis Latulippe, PDG

Plan de la présentation

- Modèle d'affaires
- Vision 2005-2007 et priorités d'action
- Organisation
 - Comités du conseil d'administration
 - Fonctions du Conseil de gestion

Vision et priorités d'action du gouvernement

Briller parmi les meilleurs:

- Soutenir l'épanouissement de la famille, favoriser la natalité et le développement social
- Revoir le rôle et les façons de faire de l'État

Forum des générations:

- Vieillesse de la population et finances publiques
- Mise sur pied de huit équipes de travail, dont le Conseil de gestion de l'assurance parentale

Vision et priorités d'action du gouvernement

Mise sur pied du RQAP:

- Protection mieux adaptée aux besoins des prestataires
- Extension de la protection aux travailleurs autonomes
- Gestion multipartite
- Retrait du programme fédéral d'assurance-emploi

Mission

Le Conseil de gestion:

Responsable de la gestion du RAP :

- Assurer le financement du Régime
- Adopter les règlements nécessaires à son administration,
(dont cotisations et conditions d'attribution des prestations)
- Assurer le paiement des prestations
- Réaliser tout mandat confié par le gouvernement

Joue un rôle consultatif :

- Toute question que le Ministre lui soumet
- Toute question relative à la Loi du RAP

Philosophie de gestion

Gestion stratégique

- Axer sur les résultats
- Scinder la gestion du Régime de son administration
- Capitaliser sur les structures et réseaux existants
- Assurer l'intégration et l'efficacité de l'action gouvernementale

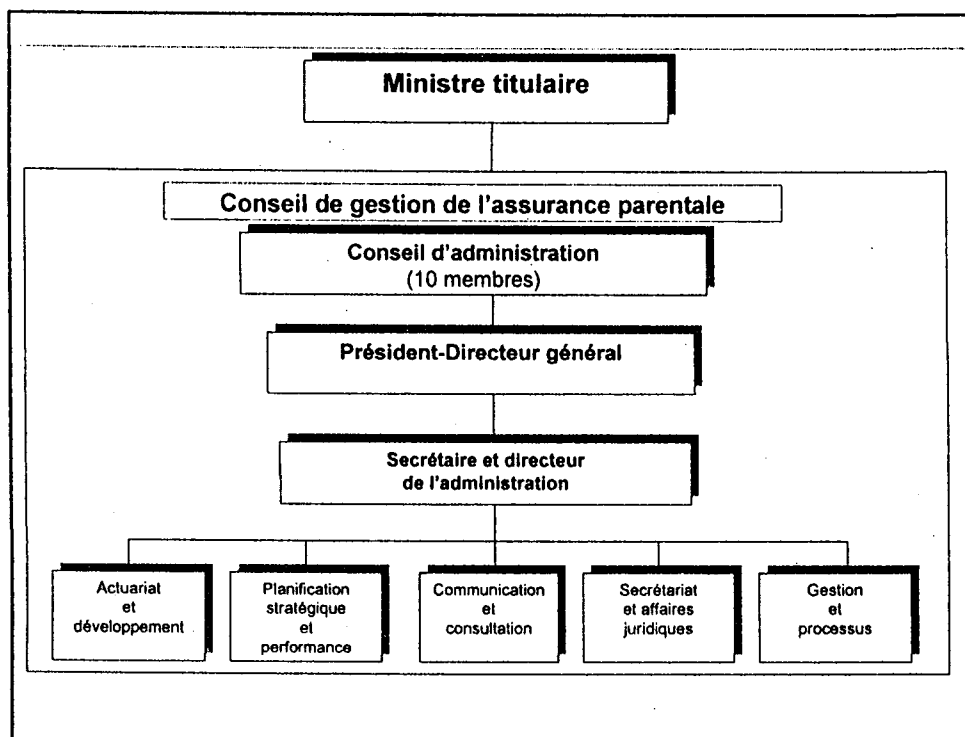
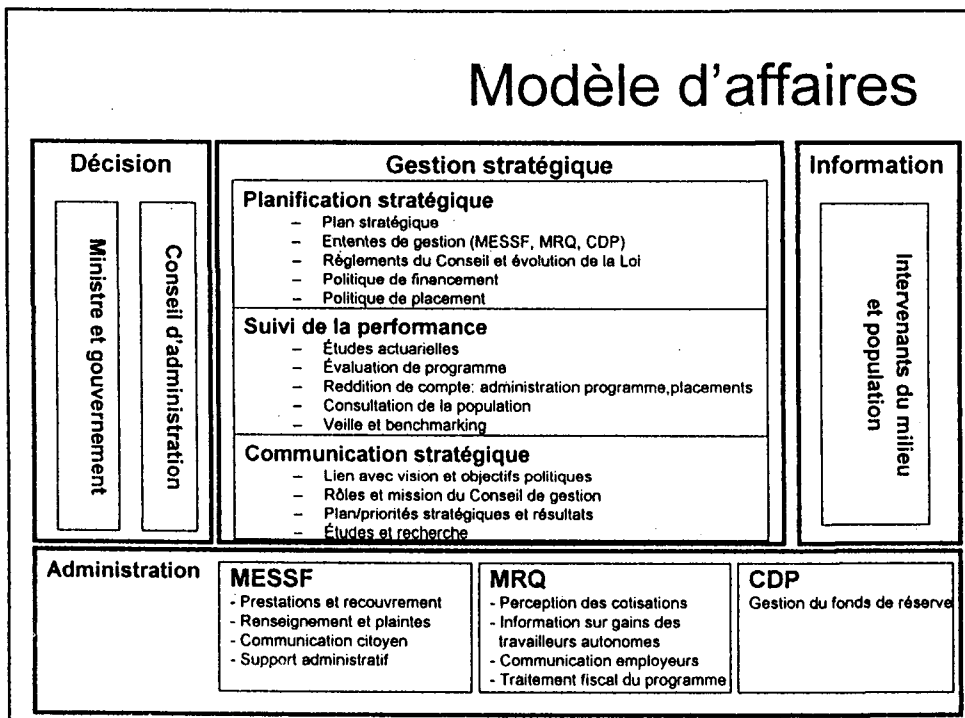
Esprit de partenariat

- Direction par un CA: employeurs, travailleurs, gouvernement
- Ententes administratives (régulières) avec intervenants du secteur public québécois (MESSF, MRQ, CDP) et le gouvernement fédéral
- Contrats de service (ad hoc) avec des spécialistes pour la réalisation de mandats spéciaux

Intervention efficace

- Prestation électronique de services et stratégie multi-canal

Modèle d'affaires



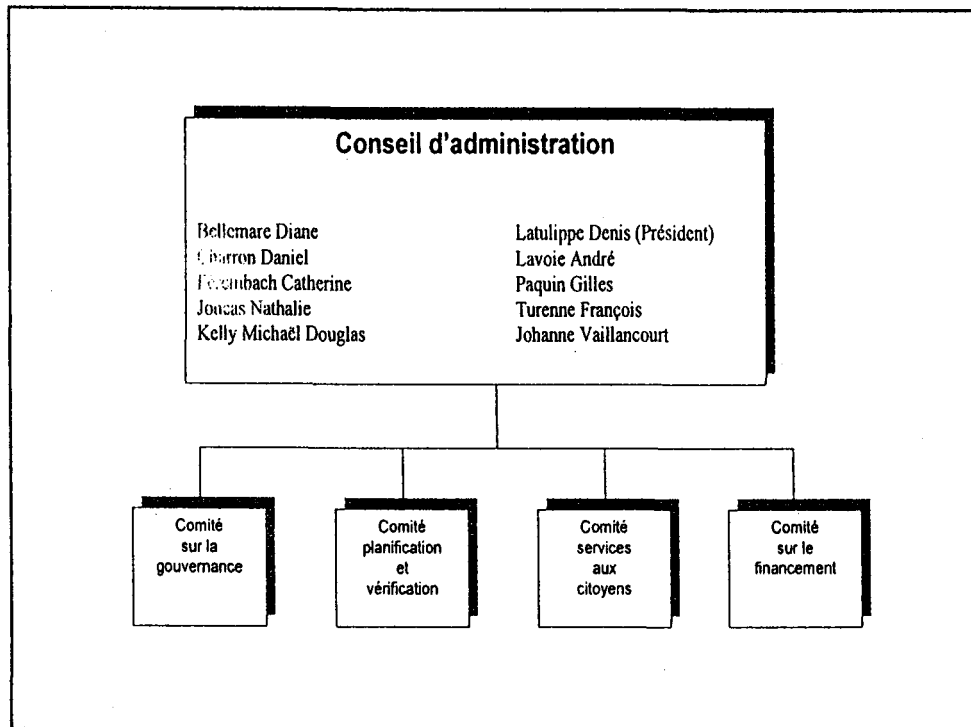
Rôle du CA

Le rôle du conseil d'administration est de s'assurer que le Conseil de gestion:

- s'acquitte des obligations prévues à la Loi sur l'assurance parentale et aux règlements du Conseil de gestion
- adopte les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans son plan d'affaires

Responsabilités du CA

- Adopter la politique de financement du Régime et la politique de placement des fonds
- Adopter les règlements du Conseil de gestion, dont les taux de cotisation et les conditions d'attribution des prestations
- Donner son avis:
 - toute question de sa compétence que le ministre lui soumet
 - toute question relative à la Loi
 - au besoin accompagner l'avis de recommandations
- Adopter et suivre l'évolution du plan stratégique et des plans d'action
- Adopter le cadre budgétaire, le budget et les états financiers annuels
- Approuver les ententes nécessaires à la bonne administration du Régime
- Adopter le rapport annuel de gestion et les rapports d'activités
- Adopter le code d'éthique applicable aux administrateurs publics



Vision 2005-2007

Un RAP accessible aux Québécoises et Québécois

- Un programme en vigueur
- Un financement équilibré
- Une administration efficace
- Une population informée

Priorités et échéanciers 2005 (provisoire)

Entente avec le gouvernement fédéral	1er février
Amendements à la Loi	15 juin
Politique de financement 2006	1er juin
Perception des cotisations – MRQ	1er juillet
Règlements du Conseil de gestion	1er septembre
Cadre budgétaire 2006-2007	1er septembre
Administration des prestations – MESSF	1er décembre
Information de la population	31 décembre
Politique de placement	31 décembre
Ententes de gestion	31 décembre

Organisation

- Comités du conseil d'administration
- Fonctions du Conseil de gestion

Responsabilités du CA

Comité sur la gouvernance du CA:

- Proposer une politique de gouvernance
- Proposer les membres de chacun des comités et, le cas échéant, les membres suppléants
- Voir au bon fonctionnement du CA, notamment, en proposant des modifications au règlement intérieur
- Voir à la formation des membres du CA
- Voir à l'évaluation du CA et de ses comités, et de proposer les correctifs appropriés le cas échéant
- Réviser périodiquement le Code d'éthique applicable aux administrateurs publics du Conseil de gestion et de conseiller le PDG aux fins de son application.

Responsabilités du CA

Comité sur la planification et la vérification:

- Examiner le plan stratégique et les plans d'action et faire des recommandations au CA
- Examiner le cadre budgétaire, le budget, les états financiers annuels, le rapport annuel et les rapports d'activités et formuler des recommandations au CA.
- Étudier et commenter les recommandations présentées par le vérificateur du Conseil de gestion et le Vérificateur général.
- Prendre connaissance de tout changement important apporté aux principes, méthodes et conventions comptables.
- Examiner et adopter les plans de vérification interne

Responsabilités du CA

Comité sur les services aux citoyens:

- Examiner des propositions de changements à la loi et aux règlements, et formuler des recommandations au CA
- Définir les orientations du Conseil de gestion en matière de service aux citoyens
- Examiner les ententes de gestion avec le MESSF et le MRQ, et formuler des recommandations au CA.
- Examiner le rapport du MESSF quant aux plaintes des citoyens et y donner les suites appropriées.

Responsabilités du CA

Comité sur le financement :

- Examiner différents scénarios de financement et formuler des recommandations au CA
- Examiner la politique de placement des fonds et formuler des recommandations au CA
- Examiner l'entente de gestion avec CDP et formuler des recommandations au CA
- Assurer le suivi de la performance du gestionnaire de fonds

Fonctions du Conseil de gestion

- Secrétariat
- Affaires juridiques
- Actuariat et développement du programme
- Planification stratégique et performance
- Communications et consultation
- Gestion et processus

Fonctions

Secrétariat:

- Secrétariat du Conseil d'administration
- Relations avec le Cabinet
- Code d'éthique et déontologie
- Vérification

Fonctions (suite)

Affaires juridiques :

- Loi du RAP et règlements du Conseil de gestion
- Règlement intérieur (régie interne)
- Expertise juridique

Fonctions (suite)

Actuariat et développement :

- Politique de financement et évaluations actuarielles
- Politique de placement des fonds
- Portrait des clientèles
- Évaluation et développement du programme
- Suivi entente avec le Gouvernement du Canada

Fonctions (suite)

Planification stratégique et performance :

- Plan stratégique et plans d'action
- Mesure de la performance
- Rapport annuel et reddition de compte (rapports d'activités, tableau de bord...)

Fonctions (suite)

Communication et consultation :

- Stratégie de communication
- Consultation de la population (groupes d'intérêt, sondages...)
- Liaison avec la presse
- Site Internet

Fonctions (suite)

Gestion et processus:

- Ententes de gestion
- Gestion financière
- Gestion des risques
- Optimisation des processus
- Support administratif

Description des régimes		
Admissibilité		
	Régime fédéral d'assurance-emploi	Régime québécois d'assurance parentale
Nombre d'heures minimal requis	600 heures	Aucun
Revenu minimum	4 470 \$ ⁽¹⁾	2 000 \$
Revenu maximum assurable	39 000 \$	57 500 \$ (2006)
Travailleurs autonomes	Non admissibles	Admissibles

Description des régimes						
Durée et niveau des prestations						
	Régime fédéral d'assurance-emploi (prestations de maternité, parentaux, d'adoption)		Régime québécois d'assurance parentale			
	Durée	% de remplacement de revenu	Option A		Option B	
			Durée	% de remplacement de revenu	Durée	% de remplacement de revenu
Délai de carence	2 semaines	Aucun	Aucun	N/A	Aucun	N/A
Prestations de maternité	15 semaines	55 %	18 semaines	70 %	15 semaines	75 %
Prestations de paternité	Aucun	N/A	5 semaines	70 %	3 semaines	
Prestations parentales	35 semaines	55 %	32 semaines	7 premières semaines : 70 % 25 semaines suivantes : 55 %	25 semaines	
Prestations d'adoption	35 semaines	55 %	37 semaines	12 premières semaines : 70 % 25 semaines suivantes : 55 %	28 semaines	
Familles à faible revenu	Supplément pouvant atteindre 80 % du revenu familial		Supplément pouvant atteindre 80 % du revenu familial		Supplément pouvant atteindre 80 % du revenu	

Clientèles estimées en 2006

	Total	Femmes	Hommes
Naissances	73 000		
Adoptions	850		
Dossiers	83 000	52 000	31 000
Maternité et paternité	83 000	52 000	31 000
Parental et adoption	62 000	50 000	12 000
Salariés	75 000	48 000	27 000
Autonomes ⁽¹⁾	8 000	4 000	4 000

⁽¹⁾ Inclut les travailleurs mixtes cumulant salariat et travail autonome

Revenus des prestataires (2002)

	Femmes (%)	Hommes (%)
2 000\$ - 3 999\$	5 %	2 %
4 000\$ - 38 999\$	77 %	58 %
39 000\$ - 52 999\$	11 %	18 %
53 000\$ +	7 %	22 %
Total	100 %	100 %
Revenu assurable moyen:	24 000\$	33 500\$
Prestation hebdomadaire moyenne (Option B):	350\$	480\$

Coût du programme

	(000 \$)	% total
Maternité	364 000	34
Parental mères	552 500	51
Parental pères	53 500	5
Paternité	53 000	5
Choix des options	14 000	1
Adoption	12 000	1
Supplément faible revenu	10 500	1
Abolition délai de carence	<u>19 000</u>	<u>2</u>
Total	1 079 000	100

Coût et financement

	(000 \$)	% total
Cotisation de base (assurance-emploi)	737 000	68
Majoration du maximum assurable ⁽¹⁾	115 000	10
Couverture des autonomes ⁽²⁾	44 000	4
Autres améliorations	<u>183 000</u>	<u>17</u>
Total	1 079 000	100

(1) Obtenu en appliquant le taux de cotisation entre 39 000\$ et le maximum assurable

(2) Cotisation des employés et 50% de la cotisation des employeurs